



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, 9 décembre 2013, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 20 h 04**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présent :

M. Jean Carrier, directeur général *par intérim*  
Me Gérald Laprise greffier et trésorier *par intérim*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2013;

1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

1.4.- Adoption du projet de *Règlement numéro 823 concernant le traitement des élus municipaux*;

1.5.- Adoption du *Règlement numéro 815 concernant la régie interne des séances du conseil*;

1.6.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014;

**RÉSOLUTION  
2013-12-440**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Malartic;

2.2.- Dépôt des listes des contrats de plus de 25 000 \$;

2.3.- Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2014;

**3.0. - URBANISME**

3.1.- Délégation des signataires - Cession du lot 4 916 263 du cadastre du Québec à Immeubles Roc d'Or;

**4.0.- COMMUNICATIONS**

**5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- Ouverture des bâtiments du Service des loisirs et de la culture pendant la période des fêtes;

**6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

6.1.- Autorisation de paiement no. 4 à Construction Pépin & Fortin inc. pour la construction d'un bâtiment de services;

**7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

7.1.- Adoption du *Règlement numéro 816 pour la tarification concernant l'utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence;*

**8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**10.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**11.0.- CORRESPONDANCE**

**12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.0.- GREFFE**

**1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2013**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

**1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

---

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections*

RÉSOLUTION  
2013-12-441



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2013-12-442**

**1.4.- Adoption du projet de Règlement numéro 823 concernant le traitement des élus municipaux**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet de *Règlement numéro 823 concernant le traitement des élus municipaux*, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2013-12-443**

**1.5.- Adoption du Règlement numéro 815 concernant la régie interne des séances du conseil**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 815 concernant la régie interne des séances du conseil*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2013-12-444**

**1.6.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014, soit deux (2) séances ordinaires du conseil seront tenues les 2e et 4e mardis de chaque mois, à l'exception du mois de juillet où elle sera tenue uniquement le 3e mardi du mois et, les mois d'août et décembre, où une seule séance ordinaire sera tenue le 2e mardi du mois. Toutes les séances ordinaires débutent à 19 h 00. Le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier dûment adopté par résolution;

Adoptée.

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.1.- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Malartic**

Monsieur le maire, Martin Ferron, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville et indique que ce rapport sera distribué conformément à la loi à chaque adresse civique et publié dans le bulletin Au gré des saisons. Le rapport sera également disponible au Service du greffe.

**2.2.- Dépôt des listes des contrats de plus de 25 000 \$**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le maire dépose au conseil la liste de tous les contrats conclus avec la Ville comportant une dépense de plus de 25 000 \$, en plus de la liste



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la

### Ville de Malartic

de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ces listes couvrent la période du 22 octobre 2012 au 31 octobre 2013 inclusivement, lesquelles sont également disponibles sur le site Internet de la Ville et au Service du greffe.

**RÉSOLUTION  
2013-12-445**

**2.3.- Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2014**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER M. le conseiller Jean Turgeon à titre de maire suppléant, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclusivement;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2013-12-446**

**3.0.- URBANISME**

**3.1.- Délégation des signataires - Cession du lot 4 916 263 du cadastre du Québec à Immeubles Roc d'Or**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint *par intérim* à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic la cession du lot 4 916 263 du cadastre du Québec à Immeubles Roc d'Or;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2013-12-447**

**4.0. - COMMUNICATIONS**

**5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

**5.1.- Ouverture des bâtiments du Service des loisirs et de la culture pendant la période des fêtes**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER l'ouverture du Centre Michel Brière et du Resto-Bar CMB le 31 décembre 2013 pour le spectacle des Fêtes du 75<sup>e</sup> et du Pavillon d'accueil Parc hivernal pendant les jours fériés du 25, 26 décembre 2013, 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2014;

Adoptée.

**6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION  
2013-12-448**

**6.1.- Autorisation de paiement no. 4 à Construction Pépin & Fortin inc. pour la construction d'un bâtiment de services**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 4 de Construction Pépin & Fortin inc. pour les travaux de conception et de construction d'un bâtiment de services;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la

Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a été faite par  
MLS et Associés, architectes inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 4 à Construction Pépin & Fortin inc.  
pour les travaux de conception et de construction d'un bâtiment de  
services pour un montant de 357 710,84 \$ (taxes incluses), et ce,  
conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

### 7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

#### 7.1.- Adoption du Règlement numéro 816 pour la tarification concernant l'utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 816 pour la tarification concernant  
l'utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence*, tel que  
présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

### 8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

### 10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

### 11.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

### 12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

### 13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 43.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
Me GÉRALD LAPRISE  
GREFFIER ET TRÉSORIER  
*par intérim*

RÉSOLUTION  
2013-12-449

RÉSOLUTION  
2013-12-450

